



DECISION DU MAIRE

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

Réf. : SH/MG

26DM007

OBJET

**Participation
financière
Sortie Annuelle
des Aînés
Juin 2026**

Nous Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article N° 2122-22,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération n°23D031 en date du 26 juin 2023,

Vu la demande formulée par Monsieur Serge HARO, adjoint au Maire,

DECIDONS

Article 1^{er} : Dans la cadre de la sortie annuelle réservée aux Dainvillois de 62 ans et plus, il sera organisé le Jeudi 11 juin 2026, une sortie sur CASSEL qui comprend le transport en autocar et le repas dansant au Restaurant « Le Clos Saint Jean » à Hazebrouck,

Article 2 : La participation financière de 20 € est demandée aux Dainvillois. Pour les compagnes et compagnons non dainvillois, la participation financière est fixée à 57 €.

Article 3 : Les participations seront imputées au compte 7066-4238 du budget de fonctionnement de l'année 2026.

Article 4 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et rendu exécutoire à Dainville, le 2 mars 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL

